



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service Connaissance et Développement
des Territoires**

Bar-le-Duc, le 22 décembre 2025

Objet : Plan De Mobilité Simplifié (PDMS) de la COPARY arrêté au Conseil Communautaire du 25 septembre 2025.

La COPARY a arrêté son Plan de mobilité simplifié au mois de septembre dernier. Ce plan doit permettre de répondre à plusieurs objectifs importants qui sont principalement de décarboner la mobilité du territoire, de la rendre inclusive et économiquement accessible, de prendre en compte les plans de mobilité employeurs et enfin, de favoriser le développement économique en améliorant l'attractivité de son territoire pour faciliter les déplacements. Chacun de ses points sera repris ci-dessous.

Il est noté que le plan a été réalisé en concertation avec les élus, divers partenaires et les citoyens, notamment par la mise en œuvre d'ateliers. Cela a permis d'élargir les réflexions en fonction des attentes et des besoins de chacun.

Décarboner la mobilité du territoire :

- L'autosolisme est un enjeu primordial pour un territoire rural où plus de 90 % des ménages possèdent au moins une voiture. Pour lutter contre, le plan propose des alternatives comme développer les aires de covoiturage, l'auto-stop ou les transports en commun.
- Autre piste étudiée, le développement de l'intermodalité et le renforcement de l'attractivité de la gare de Revigny-sur-Ornain. située sur la ligne Paris/Strasbourg. La fiche action y est particulièrement bien traitée.
- Le stationnement anarchique est un problème récurrent et prégnant sur le territoire alors que l'offre est suffisante. La thématique aurait mérité d'être davantage investiguée. Par exemple, une réflexion aurait pu être menée sur la pertinence de la localisation des aires de

Tél : 03.29.79.93.52

Mél : nathalie.hausson@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

stationnement pour VL, la présence de zones équipées pour les vélos ou encore, des actions de communication pour limiter le stationnement gênant.

- Concernant la mobilité électrique, un état des lieux de l'existant a été réalisé au niveau du diagnostic qui montre que le territoire est peu couvert par des bornes de recharge. Le SDIRVE de la Meuse ambitionne pour ce dernier la réalisation de 14 points de recharge à l'horizon 2030. C'est pourquoi, le PDMS aurait pu aller plus loin et détailler une fiche action pour, notamment, impulser le déploiement des bornes, promouvoir l'achat de VL électriques dans les collectivités et communiquer davantage sur le sujet.
- La promotion et le développement du cyclisme au quotidien et du vélo tourisme sont des enjeux importants pour la COPARY même s'ils sont peu évoqués dans les fiches actions du plan. En effet, l'EPCI est en phase de réalisation de son Schéma Directeur Cyclable et Revigny-sur-Ornain son maillage cyclable. Ces documents viendront donc compléter les objectifs du PDMS.

En conclusion, toutes les actions étudiées contribuent à atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux déplacements, à limiter les nuisances causées par le trafic automobile et à améliorer la qualité de l'air.

Ainsi, le Plan prend bien en compte la promotion de modes de déplacement plus durables et respectueux de l'environnement.

Rendre la mobilité inclusive et économiquement accessible :

En visant à développer le transport à la demande, à mieux communiquer sur les offres de transport collectif et à développer les services itinérants, le plan vise bien à répondre aux enjeux sociaux liés à la mobilité. Il aide à garantir l'accès à l'emploi, aux services et aux opportunités pour tous les habitants, en particulier ceux qui sont socialement vulnérables et ne disposent pas de moyens de transport individuels.

Prendre en compte les initiatives des employeurs :

Communiquer et organiser des événements sur la thématique avec les employeurs du territoire, notamment avec les industriels, est prévu dans les fiches actions.

Le plan pourrait aller plus loin en incitant les employeurs à réaliser des plans de mobilité d'entreprise et profiter de l'opportunité de l'aménagement futur de la V52 pour impulser l'essor des naveteurs à vélo. Interagir avec les entreprises permet aussi de coordonner et d'intégrer avec pertinence les différentes initiatives de mobilité des privés au sein du territoire.

Favoriser le développement économique :

Dans les attentes exprimées par les élus, il était ressorti : d'« agir sur les nuisances occasionnées par le trafic poids-lourds sans pour autant freiner le développement économique de la COPARY. »

Une fiche action aurait pu être rédigée pour répondre à cet enjeu de limiter la nuisance due aux transports et notamment en exploitant l'opportunité de la présence du canal de la Marne au Rhin aux abords de sites industriels en promouvant le transport fluvial.

La programmation d'un plan d'action :

Le plan hiérarchise et budgétise les actions à mener dans les années à venir. Par ailleurs, il prend bien en compte les enjeux d'animation, de sensibilisation et de communication nécessaires à sa mise en œuvre. Par contre, un planning prévisionnel de mise en œuvre des actions dans les années à venir aurait pu être défini.

En conclusion, le PDMS a été réalisé en concomitance de l'élaboration d'autres documents de planification du territoire dont le *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)* et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Barrois. Le PDMS pourra donc être pris en compte dans la rédaction de ces documents de planifications majeurs pour le territoire.

Cette temporalité permet à la COPARY d'harmoniser sa stratégie de mobilité avec les objectifs de développement urbain durable et de protection de l'environnement.

L'adjoint à la Cheffe du service
connaissance et développement des territoires,



Raynald MEYER